



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

4

Motion

Luxembourg, le 14 mai 2021
Dépôt : Claude Wiseler
Groupe politique CSV
Pl 7820

La Chambre des Députés,

- Considérant que le vaccin Vaxzevria (AstraZeneca), indiqué pour l'immunisation active afin de prévenir la Covid-19 causée par le SARS-CoV-2 chez les adultes, a obtenu une autorisation de mise sur le marché conditionnelle en Europe, le 29 janvier 2021 et que l'Agence européenne de médicaments (EMA) maintient sa recommandation sans réserve pour Vaxzevria ;
- Constatant que les résidents âgés entre 30 et 54 ans ont actuellement la possibilité de s'inscrire en ligne sur une liste d'attente et y manifester leur intérêt de se faire vacciner volontairement contre la COVID-19 avec le vaccin Vaxzevria ;
- Constatant que les adultes de moins de 30 ans n'ont actuellement pas le droit de s'inscrire sur la liste d'attente mise en place pour recevoir le vaccin Vaxzevria ;

- Notant ainsi que la tranche de la population âgée de 18 à 29 ans n'a actuellement pas de visibilité concernant son tour de vaccination et donc ne peut anticiper un retour à plus de libertés ;
- Constatant que l'Agence européenne des médicaments (EMA) souligne l'efficacité du vaccin Vaxzevria pour prévenir la Covid-19 chez les personnes âgées de 18 ans et plus ;

Invite le Gouvernement,

- À élargir la cible, en prévoyant une liste d'attente pour la vaccination au Vaxzevria pour la catégorie d'âge de 18 à 29 ans.



Hansen
Martine



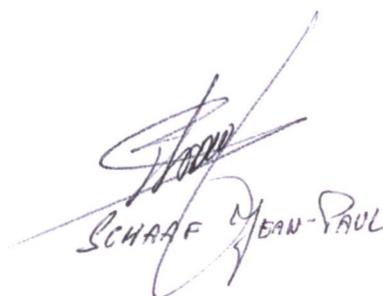
A. Wink



M. Halzdorf



Nancy Arendt ep. Kemp



SCHRAAF JEAN-PAUL